

Le très hon. M. Diefenbaker: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois comprendre que vous ne prenez pas d'avance une décision générale, mais que vous interprétez chaque argument au fur et à mesure qu'il sera soumis.

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Aux voix!

M. l'Orateur: L'honorable député d'Elgin a la parole.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour demander si le dernier orateur d'hier a parlé de la motion principale ou de l'amendement.

M. J. A. McBain (Elgin): Monsieur l'Orateur, je puis probablement répondre à la question soulevée par le premier ministre. J'ai mentionné au début de mes remarques hier soir que je parlais de l'amendement proposé par l'honorable député de Perth, et je me propose de le faire en terminant mes remarques aujourd'hui. En parlant de cet amendement hier soir, j'ai aussi mentionné qu'en toute justice envers ces personnes qui avaient communiqué...

Des voix: Règlement!

Des voix: Aux voix!

M. McBain: Je disais, monsieur l'Orateur...

Des voix: Aux voix!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député d'Elgin a la parole.

L'hon. M. Flemming: Donnez-leur là-bas des cacahuètes!

M. McBain: Comme je le disais, hier soir, j'ai mentionné que je désirais présenter à la considération de la Chambre des passages de correspondance que j'ai reçue de ceux qui appuient le nouveau modèle et de ceux qui soutiennent la rétention du pavillon rouge. J'en arrivais là de mes propos, hier soir, quand les dix heures ont sonné. Comme j'en avais fait mention, monsieur l'Orateur, j'espère que vous me permettrez de me reporter à une partie de la correspondance que j'ai reçue sur la question. La première lettre dont je désire citer des passages aujourd'hui vient du président du comité du drapeau de la Légion royale canadienne. Dans cette lettre, en date du 10 juin, il déclare:

Mille mercis de votre obligeante lettre du 5 juin, à laquelle vous aviez joint un exemplaire du harsard du 1^{er} juin, que j'ai parcouru avec ferveur. Je suis certain que je traduis l'avis de tous les membres de la Légion royale canadienne et de tous les autres Canadiens loyaux en vous remerciant avec

[M. l'Orateur.]

gratitude et sincérité, ainsi que vos collègues à la Chambre des communes, de l'effort énorme que vous faites pour que nous continuions d'arborer notre drapeau—le pavillon rouge du Canada. Je vous assure que nous ferons notre petite part. Notre congrès a été merveilleux, et je suis certain que des millions de Canadiens comprennent maintenant que nous avons effectivement un drapeau canadien distinctif. Et qui a jamais entendu dire que le pavillon rouge crée la désunion? J'ai paru à la télévision, au réseau de Radio-Canada, et c'est un des points sur lesquels j'ai insisté.

Je voudrais consigner au compte rendu les commentaires d'une correspondante, qui m'écrit ceci:

En ce qui concerne la question du drapeau, voici notre avis à mon mari et à moi. Un porte-parole des Canadiens français, groupe minoritaire, déclare qu'un drapeau orné de l'Union Jack ne saurait en aucune façon être accepté par ce groupe. Que faut-il penser de la majorité des Canadiens de chacune des autres provinces, à qui un drapeau sur lequel ne se trouverait pas l'Union Jack serait absolument inacceptable? Devons-nous accepter le choix d'une minorité?

Je voudrais également citer des passages d'autres lettres.

M. Côté (Longueuil): J'invoque le Règlement; je voudrais savoir dans quelle mesure ces lettres se rapportent à l'amendement présenté?

M. McBain: Je crois que l'amendement parle de plébiscite et, si je fais état de cette correspondance, c'est pour montrer à quel point la population désire un plébiscite. Je n'ai pas l'intention de lire toutes ces lettres, mais en voici une autre que j'ai reçue et où l'on dit ceci:

En ce beau pays, on nous a permis d'arborer à l'heure actuelle un drapeau connu partout comme le pavillon rouge. Il contient l'Union Jack qui est vraiment un emblème connu et honoré dans le monde entier. Sur le même drapeau il y a aussi les armoiries du Canada, cela est vraiment canadien, et alors que l'Union Jack indique l'appartenance au Commonwealth britannique des nations, les armoiries du Canada identifient ce drapeau comme un drapeau canadien.

Des hommes de notre pays ont combattu pour le droit et la justice symbolisés par ce drapeau. Ce drapeau était ici avant que bien des gens qui sont maintenant citoyens du pays ne viennent ici ou ne soient nés ici. S'ils ne l'aiment pas, ils sont libres de s'en aller ailleurs où il y a un drapeau qui leur plaît. Gardons donc ce que nous avons, alors que nous avons quelque chose dont nous pouvons être fiers, au lieu de quelques feuilles d'étable séchées ou de quelque chose d'autre afin de satisfaire le Québec et quelques autres.

Une voix: Qu'est-ce que cela a à voir avec le plébiscite?

M. McBain: Je tente de prouver que la question du drapeau est une cause de désunion. Elle dresse une partie du Canada contre une autre partie. Je démontre les sentiments des gens d'autres parties du pays qui vivent en dehors de la province de Québec. Ce correspondant poursuit ainsi:

Lorsque le moment viendra de voter à propos de cette question du drapeau, combien de députés